

activités sportives

proposées par la Ville de Belfort

INSCRIPTIONS

- **MERCREDI 27 JANVIER 2021**
de 8 h à 17 h 30 (sans interruption)
Le Phare, entrée principale - esplanade du fort Hatry, Belfort
- **À PARTIR DU JEUDI 28 JANVIER 2021**
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 17 h, sur rendez-vous à la Direction des Sports, 4 place d'Armes (2^e étage)
- **FIN DES INSCRIPTIONS**
LE JEUDI 4 FÉVRIER 2021

TARIFS

Pour le calcul du tarif, se munir du numéro d'allocataire de la CAF du Territoire de Belfort.

		Stage plein air	Stage ski
Belfortains	Allocataires QF1 de 0 à 470 €	10 €	20 €
	Allocataires QF2 de 471 à 730 €	15 €	30 €
	Allocataires/ Non allocataires	20 €	40 €
Non Belfortains		30 €	60 €

Ne pas jeter sur la voie publique
Photos : Alexandre Baehr - Benoît Grébaux - DR



sports à la carte 9/12 ans

VACANCES D'HIVER

ACTIVITÉS
du 8 au 19 février 2021

NOUVEAU
PROGRAMME
100%
PLEIN AIR



**BELFORT
MORDU
DE SPORT**

Renseignements
Ville de Belfort
Direction des Sports
4 place d'Armes (2^e étage) - Belfort
Tél. 03 84 54 24 06
collin@mairie-belfort.fr



**BELFORT
MORDU
DE SPORT**



Activités

DU LUNDI 8 AU VENDREDI 12 FÉVRIER

→ 9/12 ans

STAGE GLISSE ET SPORTS DES NEIGES au Ballon d'Alsace

Ski de fond (alternatif et skating), randonnée raquettes, biathlon (avec carabine laser)

Départ et retour parking Rouget de l'Isle - de 12 h 45 à 17 h 15

Matériel mis à disposition (ski, chaussures, raquettes)

à prévoir : 2,50€/jour pour la vignette de ski nordique

Éducateurs : Slim Merzougui, Sébastien Morel, Yannick Jardin, Céline Klode, Sylvie Gisiger et Stéphane Martiny.

STAGE MULTIACTIVITÉS DE PLEIN AIR

Randonnée au Malsaucy et au Salbert (avec transport en car assuré par la Ville de Belfort), VTT, marche nordique et carabine laser, trottinette et carabine laser.

Les groupes seront constitués le premier jour ainsi que le planning des activités et des sorties randonnées.

En cas de très mauvais temps, nous proposerons des jeux de sociétés dans la salle de la Maison de quartier des Forges.

Départ et retour Maison de Quartier des Forges

de 13 h 30 à 16 h

Éducateurs : Régis Bercot, Béatrice Issanchou, Nasser Tahiri, Sofiane Hadj Salem, Pascal Rubiero, Christophe Pecheux et Whitney Bourquin

DU LUNDI 15 AU VENDREDI 19 FÉVRIER

→ 9/12 ans

STAGE GLISSE ET SPORTS DES NEIGES au Ballon d'Alsace

Ski de fond (alternatif et skating), randonnée raquettes, biathlon (avec carabine laser)

Départ et retour parking Rouget de l'Isle - de 12 h 45 à 17 h 15

Matériel mis à disposition (ski, chaussures, raquettes)

À prévoir : 2,50€/jour pour la vignette de ski nordique

Éducateurs : Yannick Jardin, Céline Klode, Pascal Rubiero, Whitney Bourquin et Axel Cottet.

CONDITIONS GÉNÉRALES POUR TOUTES LES ACTIVITÉS

ASSURANCE

Le responsable de l'enfant doit vérifier que sa responsabilité civile chef de famille ou multirisques habitation ou assurance extra-scolaire, couvre bien l'activité choisie et, le cas échéant, souscrire en complément une assurance individuelle accident (renseignez-vous auprès de votre assureur).

RESPONSABILITÉ

La Ville de Belfort n'est responsable des dommages consécutifs aux accidents qu'en cas de faute pouvant lui être imputée. Elle est responsable de l'enfant porté présent.

Elle décline toute responsabilité en cas d'accident survenu avant ou après les horaires de prise en charge de l'enfant.

La Ville de Belfort ne peut être tenue pour responsable des objets perdus ou volés lors des stages sportifs.

INSCRIPTION SKI

Deux dossiers maximum par personne.

Une priorité sera donnée aux enfants n'ayant pas participé l'année dernière au stage ski ni inscrits cette année à l'activité ski du mercredi.

RÈGLEMENT

Celui-ci peut s'effectuer en espèces ou en chèque à l'ordre du Trésor Public. Pour les règlements en espèces, il est conseillé de faire l'appoint.

ATTENTION

La Ville de Belfort se réserve le droit d'annuler ou de modifier ses programmes en cas d'effectifs insuffisants et de n'accepter les inscriptions que dans la limite des places disponibles.

Les enfants doivent avoir l'âge révolu pour s'inscrire à l'activité.

Seule une annulation pour raison médicale ou accidentelle (certificat médical à l'appui à fournir dans les 15 jours) donnera droit à un remboursement.

COVID-19

Toutes nos activités sont organisées dans le respect des protocoles et règles de sécurité sanitaires. (désinfection du matériel entre chaque utilisation, gestes barrières, distanciation physique)

Les activités sont susceptibles d'être modifiées ou annulées en fonction de l'évolution des protocoles sanitaires.

Le paiement en carte bancaire ne permettra pas un remboursement en cas d'annulation mais uniquement l'obtention d'un avoir.